

partie du prix que nous recevons sur les marchés mondiaux pour nos produits de base. Certaines denrées semi-ouvrées, importées au pays pour y être définitivement ouvrées puis vendues à l'étranger, peuvent être considérées comme produits primaires. J'avoue que le prix que reçoivent pour leurs produits les pêcheurs, les exploitants forestiers, les agriculteurs et les autres producteurs de denrées de base, n'ont jamais été exorbitants, si l'on se place en fonction d'un niveau de vie convenable. Il est possible que, par suite des circonstances qui ont existé de par le monde depuis trois ou quatre ans, ces producteurs aient bénéficié de prix plus élevés que d'habitude sur les marchés mondiaux et qu'en conséquence ils aient pu acheter un peu plus et acquitter certaines hypothèques. Mais à tout prendre ils n'ont jamais touché un revenu trop élevé et une diminution possible les confronte dès maintenant.

Voilà une question fondamentale sur laquelle le pays doit prendre une attitude bien précise. Ne devons-nous pas, à titre de citoyens ayant quelque expérience de la vie, adopter pour principe fondamental que le producteur de denrées de base qui est la source même de notre prospérité, devrait recevoir un prix convenable pour son travail. La situation n'est guère la même aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Étant donné qu'une si forte proportion de nos besoins ne peut être satisfaite que par l'importation de produits destinés à être ouvrés au pays, nous devons, en conséquence, vendre sur les marchés mondiaux nos produits principaux comme le blé, les sciages, le bois de pâte, les produits minéraux, et le reste, afin d'en obtenir l'argent nécessaire à l'achat d'autres produits dont nous avons besoin pour maintenir notre niveau de vie. J'espère qu'en étudiant la question du chômage, nous nous assurerons que notre niveau de vie soit en fonction des besoins du producteur de matières premières et non pas des exigences des importants syndicats ouvriers, des groupements d'avocats, de médecins ou de plombiers. Ce niveau de vie devrait s'établir d'après celui dont nous, gens intelligents, croyons que les salariés devraient jouir en regard de ce que touche le producteur de matières premières pour le fruit de son travail.

J'aborde maintenant un sujet un peu hors de l'ordinaire.

L'honorable M. Howard: L'habitation?

L'honorable M. Haig: Non. Je dois avouer à ce propos, cependant, que la régie des loyers disparaît à trop vive allure même pour moi. De fait, l'augmentation de 18 p. 100 à l'égard des logements non chauffés et de

22 p. 100 à l'égard des logements chauffés a porté si haut les loyers que je n'ai pas eu l'aplomb d'en bénéficier pleinement.

J'entends aborder maintenant le grave problème des frais d'enseignement au Canada aujourd'hui. Ainsi, les prévisions pour les écoles et collèges publics de Winnipeg s'élèvent cette année à une somme d'environ six millions à laquelle la province ne contribue que pour à peu près \$330,000. Le reste est à la charge des propriétaires qui succombent sous le fardeau. Peu importe d'où vous veniez, le problème est le même dans tout le Canada. Par exemple, une classe de cinquante élèves coûte en moyenne \$10,000 environ à Winnipeg. Je conviens que notre climat tempéré nous dispense de bâtir des immeubles coûteux. (*Exclamations.*) Le traitement minimum ou maximum, à votre gré, est d'environ \$1,500 par année; sur ce montant le gouvernement provincial ne verse que \$300 par année par instituteur. Quand j'étais instituteur au traitement de \$420 seulement par année, le gouvernement en payait \$200; il n'en payait encore que \$200 il y a une couple d'années. Il verse maintenant \$300 sur le traitement de \$1,500, soit un cinquième seulement. On a discuté la situation avec les autorités provinciales qui affirment ne pouvoir verser davantage. D'où viendra l'argent, je l'ignore, mais l'instruction est plus nécessaire que jamais au Canada.

On a créé un nouveau ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais si nous voulons agrandir le pays en y amenant des gens nous tiendrons à ce qu'ils comprennent notre mode de vie et s'intègrent à nous. Un bon régime scolaire est le meilleur moyen d'y parvenir. Comme les instituteurs des autres provinces sont assurément tout aussi compétents que ceux du Manitoba, j'affirme sans crainte de contradiction que le corps professoral de nos écoles, collèges et universités vaut tout autant que partout ailleurs dans le monde entier. Loyaux et entreprenants, nos professeurs désirent donner à nos enfants une solide formation et en faire d'excellents citoyens. Qu'on n'espère pas réduire leur traitement; au contraire, il nous faudra l'augmenter. Faut-il recourir à la caisse fédérale ou à un compte spécial? Je ne saurais me prononcer, mais il faut agir. La province de Québec, à en croire la rumeur, s'opposerait à l'intervention du gouvernement fédéral dans l'enseignement chez elle. Je n'en crois rien; je ne crois pas non plus que le Manitoba ni l'Ontario ni toute autre province s'y opposeraient. Mon collègue de Provencher (l'honorable M. Beaubien) conviendra sans doute que notre province jouit depuis un demi-siècle d'une administration satisfaisante du point de vue économique; et pourtant nous avons à